



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE DOMAINE SPORTIF

Dispositions relatives à l'octroi d'une subvention

1. Les conditions encadrant l'octroi de subventions monétaires sont renseignées dans :
 - Le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales LC 21 195 ;
 - L'annexe 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales.
2. La subvention de la Ville de Genève est valable uniquement pour les activités convenues (la discipline sportive doit figurer dans la liste des sports reconnus établie par Swiss Olympic ou Jeunesse & Sport). Le/la bénéficiaire devra restituer la subvention, en totalité ou en partie, si ses activités ne sont pas menées à terme ou si le montant octroyé est affecté à d'autres fins.
3. Toute cession de la subvention à un tiers est exclue.
4. Le Département de la sécurité et des sports ou le Service des sports se réserve le droit de demander des compléments d'information et de procéder à un contrôle de la comptabilité. Il peut également déléguer ce contrôle à un tiers mandaté à cette fin et soumis au secret professionnel.

Les subventions versées par le Service des sports sont subordonnées à l'existence d'une ligne budgétaire spécifique. Il n'y a aucun droit acquis pour les bénéficiaires d'une subvention.
5. Le/la bénéficiaire fera mention explicite et lisible du soutien accordé sur tous les documents écrits ou multimédias édités en relation avec le projet (affiches, dépliants, programmes, brochures, livres, disques, communiqués de presse, pages web, rapports d'activités, etc.). Les logos peuvent être obtenus sur le site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ville-geneve.ch/themes/sport/soutien-clubs-sport-associations-sportives/>

Tout autre logo de la Ville de Genève ou du Service des sports n'est pas admis.
6. Dès parution, il enverra plusieurs exemplaires des documents promotionnels, ainsi qu'un dossier de presse, au Service des sports de la Ville de Genève. Un exemplaire de tous les documents édités sera déposé auprès de la Bibliothèque de Genève, 1, Promenade des Bastions, 1211 Genève 4, au titre du Dépôt légal.
7. Le/la bénéficiaire s'engage à utiliser des moyens d'affichage respectueux de l'environnement. Il sera aussi attentif à la question des énergies et du recyclage des déchets et des matériaux selon les principes du développement durable.

Dès l'achèvement du projet, de la manifestation ou de la saison, le/la bénéficiaire remettra spontanément au Service des sports un exemplaire des documents édités, le bilan financier et le rapport des vérificateurs des comptes (ou d'une fiduciaire).
8. Les recettes seront présentées de manière détaillée ; toutes les subventions reçues, y compris sous forme de prestations gratuites, apparaîtront dans le décompte.
9. Le/la bénéficiaire est tenu-e d'informer sans délai le Département de la sécurité et des sports de toute modification du projet initial. Une modification peut amener la suppression de tout ou partie de la subvention accordée.
10. Le/la bénéficiaire est tenu-e de remettre les documents demandés en annexe sans délai au Service des sports.

Le bénéficiaire atteste avoir pris connaissance de ces "Dispositions relatives à l'octroi d'une subvention" et les accepter. Il remet au Service des sports les documents à l'appui de la demande en conformité avec celles-ci. Il atteste respecter les dispositions prévues par les lois et règlements, notamment en matière de salaires et de charges sociales. Il certifie que les informations mentionnées dans cette demande sont exactes.

Genève, le _____

Signature du président : _____

Formulaire à retourner par voie postale complété et signé muni des documents demandés à l'adresse :

Service des sports de la Ville de Genève
« Subventions »
Rue Hans-Wilsdorf 4
Case postale 1769
1211 Genève 26

Informations utiles sur le site de la Ville de Genève
<http://www.ville-geneve.ch/demarches-administratives/demander-subvention-domaine-sport/>

[suite 2]

Le dossier complet comptera, en plus du présent formulaire, les éléments suivants :

- une lettre de motivation ;
- les derniers comptes annuels clôturés et approuvés par l'assemblée générale ;
(bilan et comptes de pertes et profits et éventuellement l'annexe)
Les documents comptables doivent mentionner clairement :
 - le nom de l'association ;
 - les dates de la période comptable prise en compte ;
 - les montants relatifs à l'exercice concerné et la situation de l'exercice précédent de votre association en comparatif ;
 - être signés par le président.
- le budget de la période concernée avec le comparatif de l'année N-1 ;
- le rapport d'activité de la période concernée ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes ;
- les derniers statuts, pour les nouvelles demandes ou en cas de modification ;
- la composition du comité (noms – fonctions – adresses) ;
- le rapport de l'organe de contrôle ;
- la liste nominative des salariés et/ou des indemnités versées ;
- la déclaration des salaires versés par l'employeur à son personnel (copie du document remis à la caisse de compensation AVS) ;
- une copie de l'assurance responsabilité civile (RC) ;
- les demandes pour une manifestation ou un projet doivent prévoir en plus un budget et un décompte spécifique.

Rappel :

Il est de la responsabilité des associations de respecter l'art. 371 lettre a du Code pénal suisse concernant les activités impliquant un contact régulier avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables.

L'ensemble de ces documents doit nous parvenir avant le 31 octobre à l'adresse du Service des sports. Passé ce délai, la subvention ne pourra malheureusement pas être versée. Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE DOMAINE SPORTIF

[suite 3]

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE DOMAINE SPORTIF			
DISCIPLINE			
RAISON SOCIALE			
1. STATUT JURIDIQUE (Joindre les statuts)			
Adresse de l'association ou du club	<i>p/a</i> <i>c/o</i>		
	<i>Rue</i>		
	<i>Case postale</i>		
	<i>No postal</i>		<i>Localité</i>
Téléphone		Fax	
Adresse électronique		Site internet	
Désignation précise du titulaire du compte bancaire ou postal			
Références postales ou bancaires	<input type="checkbox"/> CCP IBAN _____		<input type="checkbox"/> Banque / Nom _____ IBAN _____
2. PRESIDENT (NOM - PRENOM)			
Adresse du président			
		No postal	Localité
Téléphone		Natel	
Adresse électronique			
En fonction / en activité jusqu'au :		____/____/____	
3. Adresse de correspondance			
<input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Président <input type="checkbox"/> Autres à préciser ci-après			
Adresse			
		No postal	Localité
Téléphone		Natel	
Adresse électronique			

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE DOMAINE SPORTIF

[suite 4]

<i>Budget prévisionnel – total des charges [en francs]</i>	<i>CHF</i>
<i>Budget prévisionnel – total des revenus [en francs]</i>	<i>CHF</i>

<i>Montant de la demande</i>	<i>CHF</i>
------------------------------	------------

<i>Montant obtenu l'année précédente</i>	<i>CHF</i>
--	------------

OBJECTIF DE LA DEMANDE - DESCRIPTIF DETAILLE (une annexe peut être jointe)

LIEN AVEC LA VILLE DE GENEVE

LIEUX (INSTALLATIONS – LOCAUX – ETC.)

MEMBRES ACTIFS DU CLUB OU ASSOCIATION	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>	<i>Dont licenciés</i>	<i>Nombre d'équipes</i>	<i>Nombre d'entraîneurs</i>
<i>Juniors</i>						
<i>Elites</i>						
<i>Adultes</i>						

PROVENANCE DES MEMBRES ACTIFS EN %	<i>Ville de Genève</i>	<i>Autres communes genevoises</i>	<i>Extérieurs au canton</i>